



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	18
Votants	23
Pouvoirs	5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Mme FAURE.

### ABSENT(S) :

Mme DAUDOU-ESPOSITO.

**POUVOIRS :** M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Monsieur Bernard CHAUMOND est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Adoption du compte rendu de la séance du 28 mai 2024

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de séance du 28 mai 2024.

Celui-ci n'ayant donné lieu à aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE** le compte rendu de séance du 28 mai 2024.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 25 juin 2024.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

#### Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

